



Conseil économique et social

Distr. générale
27 octobre 2023

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie

Bangkok et en ligne, 19 et 20 octobre 2023

Déclaration ministérielle sur la création d'un futur énergétique sûr, durable et interconnecté pour l'Asie et le Pacifique

1. Nous, Ministres de l'énergie et représentant(e)s de haut niveau des membres et des membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, nous sommes réunis à l'occasion du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, organisé par la Commission et tenu à Bangkok et en ligne les 19 et 20 octobre 2023.
2. Nous rappelons les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'énergie, le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement².
3. Nous prenons note de la contribution à la question de l'énergie faite par le forum politique de haut niveau pour le développement durable visant à poursuivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7.
4. Nous rappelons la résolution 77/170 de l'Assemblée générale du 14 décembre 2022 sur l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, dans laquelle l'Assemblée a reconnu que garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, contribuait à la concrétisation du Programme 2030 et à l'application des autres cadres pertinents convenus au niveau intergouvernemental dans les domaines économique, social et environnemental, et que, pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7 d'ici à la fin de la décennie, il fallait d'urgence augmenter fortement l'investissement et le financement en faveur de services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables et de l'efficacité énergétique³.

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Voir aussi résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, ainsi que le *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif).

5. Nous rappelons également la résolution 73/8 de la Commission du 19 mai 2017 sur le renforcement de la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle la Commission a réaffirmé le rôle du Comité de l'énergie en tant qu'instance intergouvernementale permettant, d'une part, d'examiner les nouvelles tendances et les questions de développement pertinentes pour promouvoir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, d'autre part, d'identifier les modalités de la coopération régionale dans le domaine de l'énergie. Dans la même résolution, la Commission a décidé de créer deux groupes d'experts, l'un sur la connectivité énergétique et l'autre sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles.

6. Nous notons les progrès qui ont été accomplis dans l'application des textes issus du premier et du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, à savoir : la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique : Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique⁴ et le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)⁵, tous deux adoptés en 2013, et la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique⁶, qui a été adoptée en 2018.

7. Nous réaffirmons que l'énergie est un élément essentiel du développement durable et lorsque l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable n'est pas garanti, cela entrave considérablement le développement de tous les pays de la région Asie-Pacifique, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous redisons notre détermination à promouvoir le multilatéralisme et la coopération internationale et à renforcer les partenariats, en œuvrant dans un esprit de solidarité mondiale, en particulier avec les plus pauvres et les plus vulnérables, afin de faciliter l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

8. Nous réaffirmons la souveraineté des pays sur leurs ressources énergétiques et leur droit de définir des politiques de production et d'utilisation à cet égard, estimant que le Programme 2030 devrait être mis en œuvre pour l'entier bénéfice de tous, pour la génération actuelle comme pour les générations futures.

9. Nous notons les progrès accomplis par le secrétariat de la Commission qui a aidé les pays qui en ont fait la demande à mettre au point des plans nationaux de réalisation de l'objectif 7. Nous engageons les États membres à continuer de s'efforcer de prendre systématiquement en compte, selon qu'il conviendra, les objectifs mondiaux relatifs à l'énergie dans les politiques et les plans nationaux.

⁴ Résolution 70/9 de la Commission, annexe I.

⁵ Ibid., annexe II.

⁶ ESCAP/74/27/Add.1.

10. Nous reconnaissons les possibilités qu'offrent la promotion de l'utilisation de sources d'énergie propres et renouvelables et de la recherche sur les technologies énergétiques peu polluantes, ainsi que du développement, du déploiement, de la commercialisation, de la disponibilité et de l'accessibilité à un coût abordable de ces technologies, et l'amélioration de la coopération internationale pour faciliter l'accès à la recherche et aux technologies liées aux énergies propres, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'hydrogène et ses dérivés tels que l'ammoniac, le stockage de l'énergie, le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone, les technologies nucléaires civiles, la bioénergie avec captage et stockage du dioxyde de carbone et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, notamment celles qui préviennent, atténuent et éliminent les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les infrastructures améliorées grâce auxquelles des services énergétiques fiables, durables et modernes et des systèmes d'efficacité énergétique avancés pourront être fournis à tous à un coût abordable dans le cadre de la transition énergétique de la région. Nous reconnaissons qu'il est important d'accélérer et d'intensifier la mise au point, le déploiement et la diffusion de technologies d'exploitation des énergies propres et renouvelables, y compris le transfert de ces technologies sur une base volontaire et à des conditions convenues d'un commun accord.

11. Nous reconnaissons les effets de synergie qui existent entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris⁷. Nous reconnaissons également qu'une transition propre, durable, abordable, fiable, juste, inclusive, équitable et sûre vers l'utilisation d'énergies renouvelables et propres, ainsi que vers la conservation, en tenant compte des contextes nationaux, contribuera à lutter contre les changements climatiques et à assurer la sécurité énergétique⁸. Nous saluons les activités relatives à l'énergie qui sont menées au niveau mondial et dans la région Asie-Pacifique dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Nous prenons acte des annonces faites par certains gouvernements de l'Asie et du Pacifique indiquant leur intention de parvenir à la neutralité carbone vers le milieu du siècle ou avant. Nous demandons que des mesures urgentes soient prises en matière d'énergie d'une manière compatible avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, et conformément à la résolution 77/165 de l'Assemblée générale du 14 décembre 2022 sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures.

12. Nous reconnaissons le rôle des gouvernements nationaux dans l'élaboration de politiques qui appuieront leur transition énergétique et la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelon national.

13. Nous réitérons l'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte et à placer les personnes au centre de tous nos efforts en faisant du développement durable dans toutes ses dimensions une priorité dans la région Asie-Pacifique, conformément au Programme 2030. Nous sommes déterminés à lutter contre la pauvreté énergétique et à réduire les inégalités en matière d'énergie en Asie et dans le Pacifique, nous prenons acte des progrès qui ont été faits dans la région en vue de mettre fin aux disparités d'accès à l'électricité, nous reconnaissons qu'il est encore difficile de garantir un approvisionnement en électricité fiable et abordable, en particulier dans les zones éloignées et mal desservies, et nous encourageons l'investissement dans des solutions hors

⁷ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

⁸ Résolution 79/1 de la Commission.

réseau et en mini-réseau qui utilisent des sources d'énergie propres et renouvelables pour relever les défis de l'accès au dernier kilomètre.

14. Nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'environ 1,2 milliard de personnes en Asie et dans le Pacifique dépendent principalement de la biomasse traditionnelle pour cuisiner et se chauffer, ce qui a des effets néfastes sur la santé et l'environnement. Nous nous engageons à élargir l'accès à des modes de cuisson propres en renforçant la coopération régionale et internationale.

15. Nous encourageons la promotion d'initiatives généralisées en matière d'efficacité énergétique dans tous les secteurs économiques et voulons accélérer l'application des politiques et des mesures d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie en tenant compte des contextes nationaux. Nous appelons à un renforcement de la coopération régionale pour promouvoir l'innovation, faciliter le financement et encourager la consommation responsable afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable correspondants.

16. Nous soulignons qu'il importe de donner aux pays en développement les moyens d'assurer un accès universel à l'énergie grâce à l'essor rapide de services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables. Nous préconisons d'assurer aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, un accès à l'énergie qui réponde à leurs besoins nationaux et de s'attaquer à leurs problèmes d'accès à l'énergie en fonction des besoins propres à chacun, en mobilisant une assistance technique et financière et d'autres moyens d'action pour déployer des solutions abordables, fiables, durables et modernes qui permettraient de remédier durablement au manque d'accès.

17. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis depuis dix ans puisque la part des énergies propres et renouvelables dans la consommation finale d'énergie totale a augmenté en Asie et dans le Pacifique et le coût des énergies renouvelables a nettement diminué et nous appelons à poursuivre la réalisation de la cible 7.2 des objectifs de développement durable (d'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial).

18. Nous notons que le gaz naturel, le cas échéant, peut jouer un rôle dans la perspective de la transition vers des systèmes énergétiques à faible taux d'émission, conformément aux politiques et aux circonstances nationales, et engageons les gouvernements à œuvrer de concert au renforcement de la sécurité énergétique, notamment par la mise en commun des pratiques exemplaires et des connaissances utiles à la sécurité de l'offre et de la demande de gaz, dans le contexte plus global de la transition vers des systèmes énergétiques à faible taux d'émission, selon qu'il conviendra.

19. Nous soulignons l'importance des mesures visant à renforcer la sécurité énergétique et à rendre l'énergie abordable dans la région, notamment en favorisant des marchés de l'énergie libres, ouverts, transparents, stables et compétitifs, la coopération régionale, la diversification des sources d'énergie, la mise en place de chaînes d'approvisionnement régionales, l'expansion des voies d'approvisionnement et le développement d'infrastructures résilientes, notamment la modernisation et l'expansion du réseau de transport d'électricité.

20. Nous invitons les États membres et les autres parties intéressées à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application des principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources⁹.

21. Nous constatons que certains minéraux, matières et techniques sont essentiels pour les transitions énergétiques et qu'il est nécessaire de maintenir des chaînes d'approvisionnement fiables, responsables et durables pour ces minéraux et matières, ainsi que pour les semiconducteurs et les technologies connexes, conformément aux principes de l'économie de marché, en tenant compte des contextes nationaux, et aux règles du commerce international, tout en respectant les droits souverains des pays. À cet égard, nous soutenons la diffusion de technologies, le perfectionnement des compétences, l'enrichissement à la source et l'augmentation des flux financiers, selon des modalités librement consenties et mutuellement convenues, pour remédier au manque de ressources humaines, techniques ou de capital, ainsi que les efforts visant à les produire de manière durable en vue d'améliorer la création de valeur locale par l'enrichissement. Nous soutenons également la recherche-développement afin d'accroître l'efficacité, d'augmenter l'ampleur de l'enrichissement à la source, de promouvoir la circularité et de permettre d'autres solutions durables pour maintenir l'équilibre de la chaîne d'approvisionnement de ces minéraux et matériaux. Nous réaffirmons qu'il faut réduire les effets négatifs potentiels sur les populations et l'environnement et entendons tirer parti de la coopération multilatérale ainsi que de la coopération en Asie et dans le Pacifique.

22. Nous réaffirmons l'importance de la connectivité énergétique et de la contribution que le commerce transfrontière de l'énergie en Asie et dans le Pacifique peut apporter dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, le cas échéant. Nous saluons les activités menées par la Commission à l'appui de la mise en œuvre de la Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable¹⁰, ainsi que les étapes définies dans chacune de ses stratégies. Nous invitons les États membres à promouvoir davantage la connectivité des réseaux électriques régionaux et les échanges d'électricité afin de mettre en œuvre les stratégies définies dans la Feuille de route régionale, le cas échéant. Nous saluons les efforts déployés au niveau régional pour renforcer l'interconnectivité régionale.

23. Nous réaffirmons également qu'il importe d'associer les jeunes et les organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse aux activités que mène l'Organisation des Nations Unies aux niveaux national, régional et international, notamment dans le cadre de l'application de la présente Déclaration ministérielle et des plans régionaux et nationaux de réalisation de l'objectif 7.

24. Nous reconnaissons le rôle que jouent les organisations et initiatives régionales œuvrant dans le domaine de l'énergie qui favorisent la coopération énergétique et continuent de s'efforcer de faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de promouvoir la mise en commun des connaissances et le dialogue entre les États membres. Nous appelons les États membres à renforcer les cadres régionaux actuels qui facilitent la tenue de dialogues stratégiques sur les pratiques exemplaires et la coordination des efforts visant à promouvoir les

⁹ Résolution 2023/19 du Conseil économique et social, annexe.

¹⁰ ESCAP/CE/2021/4, annexe.

pratiques durables en matière d'énergie et à relever les défis communs liés à la réalisation de l'objectif 7 en Asie et dans le Pacifique.

25. Nous saluons les initiatives prises par les organisations régionales et sous-régionales en vue de renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'énergie et, compte tenu de la gravité et de la complexité des problèmes de sécurité énergétique qui se posent en Asie et dans le Pacifique, les invitons à œuvrer collectivement, selon qu'il conviendra, pour relever ces défis afin de promouvoir le développement durable et la prospérité économique pour tous les pays de la région.

26. Nous soulignons l'importance de la mise en place de partenariats public-privé et de l'engagement des grands groupes et des autres parties prenantes, le cas échéant, dans les processus de planification, de formulation et de mise en œuvre des politiques énergétiques.

27. Nous prions la Secrétaire exécutive d'aider les États membres à appliquer la présente Déclaration ministérielle :

a) En réalisant des études analytiques sur les principales tendances en matière d'énergie et sur les questions émergentes dans la région de l'Asie et du Pacifique et en compilant et diffusant des informations et des données pertinentes sur l'énergie, notamment par l'intermédiaire du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, afin de faciliter des débats intergouvernementaux éclairés ;

b) En travaillant en étroite collaboration avec les États membres, les organisations intergouvernementales, ONU-Énergie et d'autres organisations internationales, régionales et multilatérales compétentes, conformément au mandat de la Commission, et en continuant de promouvoir la coopération entre les États membres de la région en vue de la mise en œuvre effective de l'objectif 7 et d'autres objectifs liés à l'énergie, notamment au moyen de partenariats, le cas échéant, avec des banques multilatérales de développement, des fonds et des programmes, des entités du secteur privé, des grands groupes et d'autres parties prenantes ;

c) En continuant de soutenir les travaux du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles ;

d) En continuant d'élaborer des plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 pour les États membres qui en font la demande, et d'aider ces derniers à définir et à appliquer leurs stratégies à long terme en vue d'une transition énergétique juste, durable, abordable, inclusive, équitable et sûre.

28. Nous demandons également à la Secrétaire exécutive de convoquer le quatrième Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel en 2027.